

www.insee.fr/rhone-alpes

Population

N° 223 - mars 2014

Les femmes en couple sont moins actives que les célibataires. La propension à être femme au foyer, si elle dépend d'abord de la présence de jeunes enfants, est également liée à la catégorie socio-professionnelle du conjoint.

Mais la bi-activité est la situation la plus fréquente : elle concerne huit couples sur dix. Au sein des couples concernés par le chômage, la femme est deux fois plus souvent sans emploi que l'homme ; mais cet écart s'estompe pour les plus âgés. Des cadres aux ouvriers, l'homme est deux fois plus souvent que la femme dans une situation socioprofessionnelle supérieure (41 % des cas contre 21 %). Pour le niveau de diplôme, le rapport s'inverse en faveur des femmes, le phénomène s'amplifiant chez les plus jeunes.

Serge Maury
Philippe Bertrand

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ».

Plus de huit couples rhônalpins sur dix sont biactifs

Après 25 ans, les femmes vivent très majoritairement en couple. En Rhône-Alpes, sur 1 210 000 femmes âgées de 26 à 55 ans, 899 000 vivent en couple.

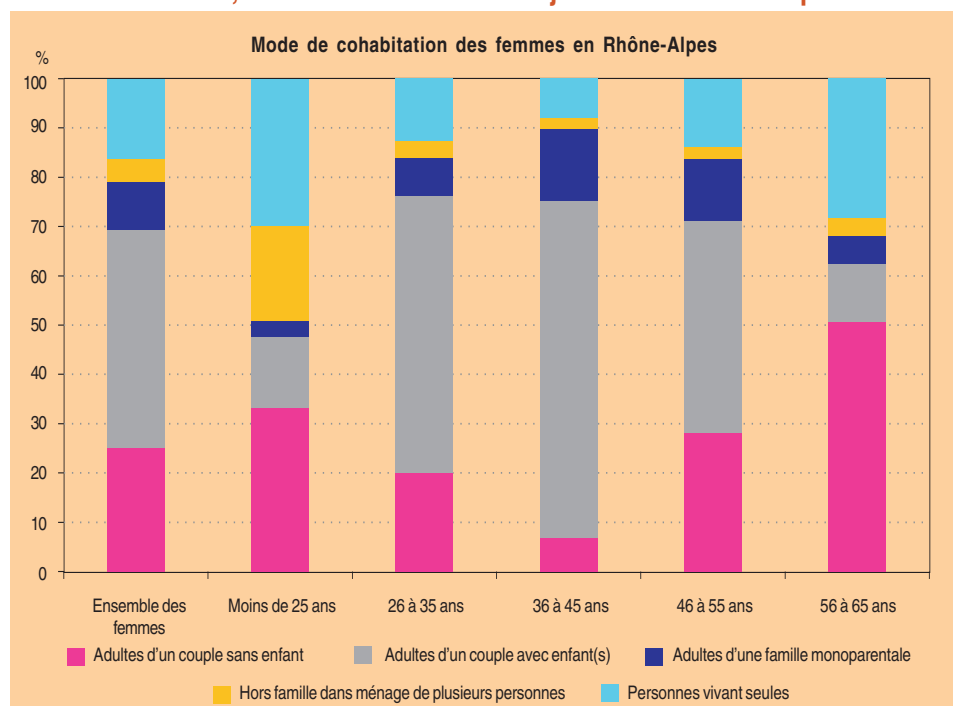
Si, dans la plupart des cas, les femmes en couple sont actives (plus de huit femmes sur dix entre 26 et 55 ans), elles le sont cependant moins que les célibataires, quel que soit leur âge. Entre 26 et 35 ans, 86 % des femmes en couple sont actives, contre 92 % de celles sans conjoint. Cet écart se réduit un peu pour les 36-45 ans (88 % en couple actives contre 92 % des célibataires) et les 46-55 ans : 84 % contre 88 %.

Parmi les femmes rhônalpines de 26 à 55 ans, celles en couple sont moins nombreuses à travailler ou à chercher un emploi. Présence de jeunes enfants, revenus du travail du conjoint suffisants,

les causes de cette moindre probabilité d'avoir un travail ou d'être en recherche d'emploi sont variées. Sur les 801 000 femmes dont le conjoint a un emploi, 72 000 (9 %) sont au foyer. Le fait d'être mère d'enfant(s) en bas âge augmente la probabilité d'être femme au foyer. 15 % des femmes de 26 à 55 ans ayant un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 2 ans sont femmes au foyer ; c'est aussi le cas de 13 % de celles ayant deux enfants ou plus de 0 à 14 ans. À l'inverse, seules 7 % des femmes sans enfant sont inactives.

La propension à être femme au foyer varie également selon la catégorie socioprofessionnelle du conjoint. Tous âges confondus, 13 % des femmes d'ouvriers non qualifiés et 11 % des conjointes d'artisans et commerçants ne travaillent pas. En revanche, cette part est faible pour les

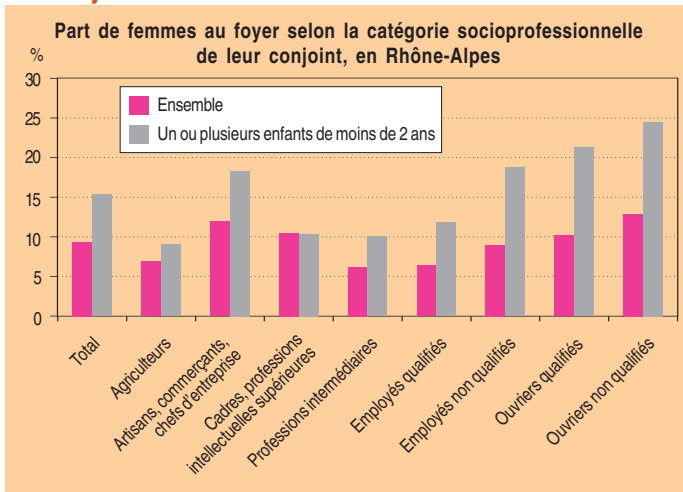
Entre 26 et 55 ans, les femmes sont très majoritairement en couple



Les femmes en couple et mères d'enfant(s) en bas âge sont souvent moins actives

Les femmes d'ouvriers sont plus souvent au foyer que les femmes de cadres

Les femmes d'ouvriers plus souvent au foyer quand elles ont de jeunes enfants



Source : Insee, Recensement de la population 2010

conjointes de cadres, de membres de professions intermédiaires ou d'employés qualifiés (6 % dans les trois cas). Au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle de l'homme, la proportion des femmes inactives diffère selon l'âge. Si l'on considère les conjointes d'hommes cadres, la part des femmes au foyer passe de 6 % pour les générations les plus jeunes (entre 26 et 35 ans) à 14 % pour celles ayant dépassé 46 ans. La différence se fait en sens inverse si l'on considère les milieux populaires (quand l'homme est ouvrier ou employé non qualifié) : les femmes y sont plus souvent inactives quand elles ont entre 26 à 35 ans, comparativement aux générations plus âgées.

C'est dans les grands pôles urbains que les femmes sont le plus souvent au foyer : c'est le cas de 10 % d'entre elles, contre 8 % dans les zones périurbaines et 7 % dans les communes isolées de type rural.

Si les femmes rhônalpines sont nombreuses à rester au foyer dans certaines configurations familiales ou socioprofessionnelles, la situation de loin la plus fréquente est la bi-activité dans le couple. La région compte 737 000 couples dont la femme a entre 26 et 55 ans et dont les deux conjoints sont actifs (en emploi ou au chômage) ; cela représente 82 % des 899 000 couples rhônalpins.

Dans 650 000 couples, l'homme et la femme ont tous les deux un emploi. Dans 87 000 couples (soit 13,4 %), l'un au moins des conjoints est touché par le chômage.

Pour les couples concernés par le chômage, trois situations sont possibles : dans six cas sur dix, seule la femme recherche un emploi ; trois fois sur dix, c'est l'homme. Enfin, les deux conjoints sont à la recherche d'un emploi dans un cas sur dix. Cette inégalité femme/homme devant le chômage est moins prégnante pour les générations de femmes plus âgées (entre 46 et 55 ans) : en effet, la femme se retrouve seule au chômage dans 54 %

des cas (contre 62 % pour la tranche 36-45 ans). La situation inverse (homme au chômage et femme en emploi) est bien plus fréquente après 45 ans (39 %), alors que pour les plus jeunes (36-45 ans), elle ne représente que 29 % des cas. Ce constat fait écho aux mutations de l'appareil productif qui fragilisent particulièrement les

salariés les plus âgés : les emplois détruits sont d'abord des emplois industriels traditionnellement plus "masculins" ; inversement, les emplois créés sont majoritairement des emplois tertiaires plus souvent occupés par des femmes. De même, l'inégalité de situation entre homme et femme devant le chômage se vérifie pour tous les territoires, mais elle est plus prononcée dans le périurbain et les espaces faiblement urbanisés que dans les grands pôles urbains. Les couples où la femme est au chômage tandis que le conjoint est en emploi représentent 64 % des situations dans les couronnes périurbaines de Rhône-Alpes. Ce cas de figure est présent dans seulement 57 % des cas dans les grands pôles urbains de la région.

Statistiquement, le choix du conjoint ne se fait pas au hasard. En Rhône-Alpes comme ailleurs, les couples sont souvent composés d'une femme et d'un homme qui appartiennent à la même catégorie socioprofessionnelle. Cette homogamie est particulièrement marquée pour les femmes agricultrices (63 % ont un conjoint agriculteur) ou les femmes cadres (52 % sont en couple avec un cadre). L'homogamie dans les milieux populaires constitue également la règle, entre ouvrier(e)s et employé(e)s, deux catégories socioprofessionnelles très proches sous le critère des mises en couple. Les femmes employées vivent souvent avec un ouvrier (36 % d'entre elles) ou un employé (11 %). Quant aux ouvrières, leur conjoint est ouvrier dans une proportion de 55 %. Pour les femmes artisanes, commerçantes et chefs d'entreprise, l'homogamie est moins grande : seules 36 % d'entre elles choisissent un conjoint dans la même catégorie. Il en est de même pour les femmes exerçant une profession intermédiaire : 32 % d'entre elles sont en couple avec un homme exerçant dans cette même catégorie ; elles sont presque aussi fréquemment en couple avec un cadre (27 %).

Si l'on hiérarchise les catégories socioprofessionnelles selon une échelle descendante (cadres, professions intermédiaires, employés ou ouvriers qualifiés, ouvriers ou employés non qualifiés)¹, on constate que la femme se trouve le plus souvent dans une position socioprofessionnelle inférieure à celle de l'homme (41 % des cas). La situation d'égalité entre les deux conjoints se vérifie dans 38 % des cas. Enfin, les couples caractérisés par une situation d'inégalité en faveur de la femme ne représentent qu'un cinquième des cas (21 %). Cette situation d'inégalité globale des femmes caractérise principalement les générations plus âgées (entre 46 à 55 ans) : l'homme appartient à une catégorie socioprofessionnelle supérieure à celle de la femme dans presque la moitié des cas (47 %), tandis que la situation inverse est rare (17 % des couples),

¹ On ne prend pas en compte les catégories non "hiérarchisables" (agriculteurs, artisans et commerçants).

Six femmes en couple sur dix ont au moins le baccalauréat ; la moitié d'entre elles ont un conjoint moins diplômé

		Part des couples selon le diplôme de l'homme et de la femme, en Rhône-Alpes						en %
		Situation de la femme						Total
Situation de l'homme		Sans	Brevet des collèges - BEPC	CAP-BEP	Baccalauréat	Supérieur 1 ^{er} degré	Supérieur 2 ^e ou 3 ^e degré	Total
Situation de l'homme	Sans	7	1	4	2	1	1	16
	Brevet des collèges - BEPC	1	1	1	1	1	0	4
	CAP-BEP	5	2	11	6	5	2	31
	Baccalauréat	1	1	3	5	4	2	16
	Supérieur 1 ^{er} degré	1	0	2	3	6	3	15
	Supérieur 2 ^e ou 3 ^e degré	0	0	1	2	5	10	19
Total	14	5	21	19	21	19	100	

Champ : couples dont la femme est âgée de 26 à 55 ans.

Source : Insee, Recensement de la population 2010

L'homogamie est forte chez les agriculteurs et les cadres, faible chez les professions intermédiaires

la situation d'égalité comptant pour 36 % des couples. Au sein des jeunes couples (26 à 35 ans), on assiste à un net rééquilibrage en faveur des femmes. La situation d'inégalité en faveur de l'homme ne représente plus que 35 % des cas. Les cas les plus fréquents sont alors les situations d'égalité entre conjoints (40 %). De même, les couples où la catégorie socioprofessionnelle de la femme est supérieure à celle de l'homme sont de plus en plus nombreux : un couple sur quatre est dans cette configuration.

légèrement moins fréquente (36 % dans la Drôme et en Savoie, 37 % dans l'Ain et en Ardèche).

Les femmes sont souvent en couple avec un conjoint ayant un niveau de diplôme comparable au leur. L'homogamie des unions selon le diplôme caractérise soit les femmes faiblement diplômées, soit au contraire celles très diplômées. Elle se vérifie moins aux niveaux de diplômes intermédiaires (Bac à Bac + 2). Près de la moitié (48 %) des femmes sans diplôme vivent en couple avec un homme également sans diplôme ; la moitié des détentrices d'un CAP-BEP sont en union avec un conjoint du même niveau de scolarité. Par ailleurs, 55 % des femmes ayant plus de 3 ans de scolarité universitaire post-bac vivent avec un homme dont le niveau scolaire est similaire. À l'inverse, l'homogamie des diplômes ne se vérifie que pour un quart des détentrices d'un Bac et pour 26 % de celles diplômées à Bac + 2.

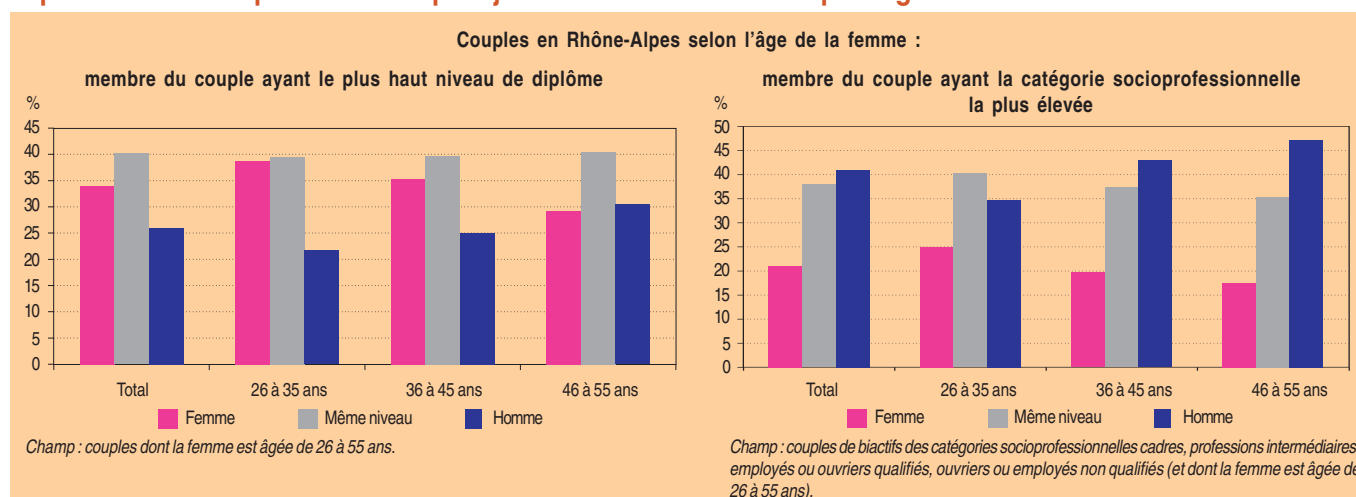
En Rhône-Alpes, 358 000 couples (soit 40 %) sont composés de conjoints ayant le même niveau de diplôme. L'égalité des diplômes est donc la situation la plus fréquente. L'homme a un niveau

Les femmes actives sont plus souvent de catégorie socioprofessionnelle inférieure à leur conjoint

C'est dans les espaces très urbanisés que l'homogamie socioprofessionnelle est la plus fréquente. Ainsi, tous âges confondus, la situation d'égalité socioprofessionnelle au sein des couples tend à être plus fréquente dans les grands pôles (39 % des couples) comparativement au périurbain (36 %) et aux espaces urbains moyens (37 %). Les couples du Rhône, département urbanisé, sont homogames dans 40 % des cas, contre 38 % pour ceux de l'Isère. Inversement, dans les départements à la physionomie plus périurbaine ou plus rurale, cette configuration est

Femmes plus diplômées que leur conjoint : le phénomène s'amplifie chez les plus jeunes

Les écarts entre conjoints se creusent avec l'âge : parité chez les plus jeunes et/ou carrière en retrait pour les femmes plus âgées



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Les femmes sont souvent titulaires d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à leur conjoint

Pour en savoir plus

- "Les couples sur le marché du travail", *France Portrait social*, Édition 2012, pages 137-148, novembre 2012.
- "Activité féminine et composition familiale depuis 1975", *Dares Analyses* n° 027, mai 2010.
- "Vivre en couple. La proportion de jeunes en couple se stabilise", *Insee Première* n° 1281, février 2010.
- "Homogamie socioprofessionnelle et ressemblance en termes de niveau d'étude : constat et évolution au fil des cohortes d'union", *Économie et Statistique* n° 398-399, Édition 2006, pages 33-58, mars 2007.
- "Position sociale et choix du conjoint : des différences marquées entre hommes et femmes", in *Données sociales - La société française*, Édition 2006, pages 33-42, mai 2006.
- "Les couples sur le marché de l'emploi : une analyse exploratoire des années récentes", *Revue de l'OCDE*, pages 235-272, 2006.

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :

Pascal Oger

Rédacteur en chef :

Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n° 1004, mars 2014
© INSEE 2014 - ISSN 1763-7775

En Ardèche, les femmes sont nombreuses à avoir une situation professionnelle ou un niveau d'étude plus élevé

Couples selon la situation de la femme et le département de résidence, en Rhône-Alpes

en %

Département	Catégorie socioprofessionnelle de la femme (par rapport à celle de l'homme)		Niveau de diplôme de la femme (par rapport à celui de l'homme)	
	La même	Supérieure	Le même	Supérieur
Ain	37	21	40	33
Ardèche	37	23	38	36
Drôme	36	22	38	34
Isère	38	20	40	33
Loire	37	23	39	34
Rhône	40	20	42	31
Savoie	37	22	38	35
Haute-Savoie	37	22	40	33
Rhône-Alpes	38	21	40	33

Champ : couples de biactifs des catégories socioprofessionnelles cadres, professions intermédiaires, employés ou ouvriers qualifiés, ouvriers ou employés non qualifiés.

Source : Insee, Recensement de la population 2010

de diplôme supérieur à la femme dans un cas sur quatre (soit 231 000 couples), et la femme a un niveau de diplôme supérieur à son conjoint dans un tiers des cas (soit 310 000 couples). Cet "avantage" féminin au sein même du couple renvoie à des évolutions sociales globales : les filles réussissent mieux dans leurs études que les garçons ; si bien que, dans l'ensemble de la population, et plus particulièrement dans les jeunes générations, les femmes sont plus diplômées que les hommes. Il est en effet beaucoup plus fréquent pour une jeune femme (entre 26 à 35 ans) d'être plus diplômée que son conjoint (39 % des cas) que l'inverse (22 % des couples seulement). La situation est similaire pour la tranche intermédiaire (entre 36 à 45 ans). Inversement, pour les générations plus âgées, les deux situations d'inégalité au sein du couple se rencontrent dans des proportions identiques, avec un léger avantage pour l'homme (30 % contre 29 %). La situation globalement constatée d'un avantage des femmes sur les hommes sur le niveau scolaire et

universitaire est donc un phénomène propre aux jeunes générations.

Comme pour la catégorie socioprofessionnelle, la situation d'égalité des diplômes entre conjoints est plus fréquente dans les espaces très urbanisés et très peuplés. Les grands pôles attirent des hommes et des femmes diplômés à la recherche d'opportunités d'emplois métropolitains. Ces territoires sont caractérisés par un niveau d'homogamie plus élevé (42 %). Par contraste, l'égalité des diplômes est moins fréquente dans les autres types d'espaces moins urbanisés, qu'il s'agisse du périurbain (38 %), des petites aires ou des espaces plus ruraux (37 %).

Dans le département du Rhône, 42 % des couples sont caractérisés par l'égalité du niveau de diplôme entre conjoints. En revanche, les départements à la physionomie plus rurale (Ardèche, Drôme et Savoie) affichent une homogamie plus faible. L'Ardèche, en particulier, a le taux d'homogamie le plus faible de la région (37 %). ■

Pour comprendre les résultats :

Les couples

La définition du couple retenue est celle utilisée dans les exploitations statistiques du recensement de la population pour étudier la composition des familles au sein d'un logement, notamment des familles avec enfant(s). Elle correspond aux seuls couples formés d'un homme et d'une femme âgés de 14 ans ou plus, qui partagent la même résidence principale et qui répondent, sauf exception, à au moins l'un des deux critères suivants : ils déclarent tous les deux être mariés ou ils déclarent tous les deux vivre en couple. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement de la population sont des couples de fait, les conjoints pouvant être mariés ou non.

Les enfants

Dans le recensement de la population, est comptée comme enfant toute personne vivant au sein du même logement que son(ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille. L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté, ou un enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent. Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

Les femmes au foyer

Dans cette étude, le terme "femmes au foyer" recouvre les femmes qui se sont déclarées inactives (sans emploi et qui n'en recherchent pas) hors les étudiantes et les retraitées.